

ENTRETIENS INDIVIDUELS DES SALARIÉS

# SOC01 – Accompagnement social des salariés

## L'accompagnement

L'entretien individuel du salarié peut se réaliser en présentiel ou par téléphone, en assurant une confidentialité dans le respect de la déontologie et du secret professionnel. L'assistante sociale offre au salarié un cadre d'intervention bienveillant, de non-jugement et d'écoute empathique afin de créer une relation d'aide.

L'assistante sociale établit un diagnostic de la situation. Elle propose des solutions et des actions à mettre en œuvre (possibilités de formation, bilan de compétence, essai encadré, déclaration RQTH) et oriente vers les services compétents.

L'accompagnement social est adapté à chaque salarié rencontré, en fonction de son parcours et de ses besoins.

## Objectifs

- **Informé, conseiller et soutenir** le salarié en prise à des difficultés affectant sa vie professionnelle
- **Maintenir** le salarié en emploi
- **Faire le lien** avec l'employeur si le salarié est concerné par un risque de désinsertion professionnelle, tout en garantissant la confidentialité des échanges

## Comment en bénéficier ?

Les entretiens individuels avec l'assistante sociale se font sur orientation du médecin du travail et avec l'accord du salarié.

Pour plus d'information, contacter votre **centre médical**.

Retrouvez toutes nos coordonnées sur :

<https://www.ametra06.org/Contact>

Ou contactez notre cellule **maintien en emploi et en entrepreneuriat (M4E)** :

Tél : 04 92 00 23 80

Mail : [m4e@ametra06.org](mailto:m4e@ametra06.org)



### Coût

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)



### Durée

1h



### Lieu

Dans nos centres médicaux



### Personnes concernées

Salariés volontaires

## Exemples d'interventions possibles

Afin de prévenir la désinsertion professionnelle, le salarié peut bénéficier de l'intervention d'une assistante sociale :

- S'il a besoin d'être aidé dans les démarches de la prévention de la désinsertion professionnelle avec les organismes concernés
- S'il rencontre des difficultés dans certains domaines de la vie courante
- S'il a besoin d'être informé et orienté vers des services sociaux spécialisés
- S'il a des besoins concrets pour compléter des documents et dossiers administratifs